

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :** Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Madame GRIMAL, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN (à partir de la délibération n° 4), Madame ARMAND, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Madame COULET, Monsieur KARTAL (à partir de la délibération n° 11) Monsieur RICHER (à partir de la délibération n° 4), Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY (à partir de la délibération n° 3), Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Monsieur MARINO-MORABITO, Monsieur TOCHE ONTENIENTE, Madame MEYZONNY

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :** Madame SEYTIER (à Madame SONNERY), Monsieur BLANC (à Madame GRIMAL), Monsieur GRANJU (à Monsieur GUEUR).

**ABSENTS :**

Monsieur BOURDIN jusqu'à la délibération n° 3 incluse  
Monsieur KARTAL jusqu'à la délibération n° 10 incluse  
Monsieur RICHER jusqu'à la délibération n° 3 incluse  
Madame ARENA  
Monsieur RIBIERE  
Madame PONCET  
Monsieur GUERRY jusqu'à la délibération n° 2 incluse

---

Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

---

**2023.04.16 SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'EXPLOITATION GROUPEE DE BOIS  
ENTRE LA VILLE ET L'ONF**  
(Rapporteur : Jean-Marc RIGAUD)  
Nomenclature : 3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

L'exploitation groupée des bois désigne l'opération par laquelle une collectivité ou personne morale propriétaire met les bois à la disposition de l'ONF alors qu'ils sont encore sur pied, afin qu'ils soient vendus façonnés dans le cadre de ventes groupées.

L'ONF prend alors la responsabilité de leur exploitation, en qualité de donneur d'ordre.

Actes de gestion en préfecture  
00421010004820230922 DEL 2023\_04\_16-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

La durée de la convention est définie par l'ONF, au regard de la durée d'exploitation des chantiers concernés.

L'ONF établit pour la Collectivité un bilan, indiquant les recettes nettes perçues par la Ville sur l'ensemble des opérations de vente groupée et/ou exploitation groupée le cas échéant.

Les recettes estimées par l'ONF dans le cadre de cette convention d'exploitation groupée 23-96 AMBERIEU p.11.12 GRUMES enregistrée sous le numéro 880523E096 de bois chêne et feuillus précieux s'élèvent à 2 911 €, soit 95,90 € / M3.

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la Municipalité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention ci-jointe.

La Commission Municipale **Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21**, lors de sa séance en date du **19 septembre 2023** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **19 septembre 2023** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE :**

1. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'exploitation groupée de bois avec l'ONF jointe en annexe ;
2. **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations et l'autorise à signer tous les documents dans le cadre de ce dossier.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **29 SEP. 2023**

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



A large, stylized black ink signature of Daniel Fabre, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey.

Jean-Marc RIGAUD  
Secrétaire de séance



A black ink signature of Jean-Marc Rigaud, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey.



A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE D'AMBERIEU EN BUGUEY' and '(AIN)'. A large black ink signature is written over the stamp.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20230922-DEL\_2023\_04\_16-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023